

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

Arrêté du 25 juillet 2017 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ1721921A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2° et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu la convention en date du 5 juillet 2017,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le chef d'escadron Jacques MERINO (NIGEND : 178141 – NLS : 8029270 – NID : 9825020529) est placé en situation d'affectation temporaire pour une durée de trois ans du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2020 inclus en qualité d'officier de liaison auprès de l'Assemblée des départements de France.

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 6, rue Duguay-Trouin, 75006 Paris. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 juillet 2017.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

H. RENAUD